

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

6310, RUE PRINCIPALE SAINTE-CROIX (QUÉBEC) G0S 2H0

TÉLÉPHONE : (418) 926-3494 TÉLÉCOPIEUR : (418) 926-2570

COURRIEL : sainte.croix@ville.sainte-croix.qc.ca

Site WEB : www.ville.sainte-croix.qc.ca

Volume 2

Bulletin 140

01 juin 2011

A V I S P U B L I C

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Je, soussigné, Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, donne avis :

QUE le règlement numéro 457-2011 ayant pour titre :

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :

- Modifier l'annexe 1, grilles de zonage urbain, zone 07-P afin de modifier la hauteur minimale des bâtiments;
- Ajouter l'article 1.6.197.1 au chapitre 1 : Dispositions déclaratoires et interprétatives (terminologie);
- Ajouter l'article 10.2.3 au chapitre 10 : Normes relatives à l'aménagement des terrains.

fut adopté le 18^e jour d'avril 2011, qu'il est réputé approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, que le certificat de conformité numéro 2011-14 fut émis par la MRC le 18^e jour de mai 2011 et qu'il est entré en vigueur à cette date. Le présent projet vise à modifier l'annexe 1, grilles de zonage urbain, zone 07-P à l'effet de modifier la hauteur minimale des bâtiments; à ajouter la terminologie des dispositions déclaratoires et interprétatives à l'article 1.6.197.1 du chapitre 1 ainsi que l'ajout de l'article 10.2.3 au chapitre 10 « les normes relatives à l'aménagement des terrains ».

QUE le règlement numéro 459-2011 ayant pour titre :

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME " DE FAÇON À :

- Modifier partiellement l'affectation de la zone C-3 afin de prolonger la zone RB-2 et de créer la zone RA-9 à même cette zone;
- Agrandir la zone RA-5 à même la zone RB-2 (secteur rue Pouliot);
- Prévoir le tracé d'une rue projetée à même la zone de grande affectation C-1.

fut adopté le 18^e jour d'avril 2011, qu'il est réputé approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, que le certificat de conformité numéro 2011-15 fut émis par la MRC le 18^e jour de mai 2011 et qu'il est entré en vigueur à cette date. Le présent projet vise à modifier partiellement l'affectation de la zone C-3 afin de prolonger la zone RB-2 et de créer la zone RA-9 à même cette zone; agrandir la zone RA-5 à même la zone RB-2 dans le secteur de la rue Pouliot ainsi que de prévoir le tracé d'une rue projetée à même la zone de grande affectation C-1.

QUE le règlement numéro 460-2011 ayant pour titre :

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :

- Procéder à la classification, par ordre alphabétique, des articles du chapitre I : terminologie et par conséquence de la renumérotation des articles;
- Retirer de la zone municipale 19-H l'usage « Classe commerce et service locaux et régionaux »;
- Changer, pour la zone municipale 17-H, la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux de 6 mètres à 9 mètres;
- Remplacer le libellé et la définition de l'article 1.6.36 « coefficient d'occupation du sol » par la notion de « coefficient

- d'emprise au sol »;
- Ajouter le tracé d'une nouvelle rue projetée à même la zone municipale 27-C;
 - Aggrandir la zone municipale 16-H à même la zone 18-C;
 - Aggrandir la zone municipale 15-H à même les zones 16-H, 24-REC et 11-P;
 - Aggrandir la zone municipale 12-H à même les zones 06-P et 24-REC;
 - Créer la zone municipale 28-H;

fut adopté le 16^e jour de mai 2011, qu'il est réputé approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, que le certificat de conformité numéro 2011-20 fut émis par la MRC le 18^e jour de mai 2011 et qu'il est entré en vigueur à cette date. Le présent projet vise à revoir la classification des articles de règlement du chapitre I; retirer de la zone municipale 19-H l'usage « Classe commerce et service locaux et régionaux »; changer pour la zone municipale 17-H, la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux de 6 mètres à 9 mètres; remplacer le libellé et la définition de l'article 1.6.36 « coefficient d'occupation du sol » par la notion de « coefficient d'emprise au sol »; ajouter le tracé d'une nouvelle rue projetée à même la zone municipale 27-C; agrandir la zone municipale 16-H à même la zone 18-C; agrandir la zone municipale 15-H à même les zones 16-H, 24-REC et 11-P; agrandir la zone municipale 12-H à même les zones 06-P et 24-REC et créer la zone municipale 28-H;

Donné le vingt-six mai 2011.

Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier

		
<h2 style="margin: 0;">À Sainte-Croix... La St-Jean Ça se fête en grand</h2>		
<p>Judi le 23 juin 2011 dès 16h00 Grand rassemblement familial au terrain des loisirs de Sainte-Croix Entrée gratuite pour tous</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil • Jeux gonflables, maquillage, clown pour les jeunes • Souper « Hot-dog » • Service de bar et restauration sur place • Levée du drapeau • Musique et animation en permanence • Feux d'artifice et feu de joie • Plaisir assuré, venez en grand nombre 		
Collaboration spéciale de :		
<p>Merci à nos précieux commanditaires pour leur participation</p>		
 <p style="font-size: small;">Municipalité de Sainte-Croix et son Comité familles</p>		

L'Avis Municipal est un bulletin d'information publié par la municipalité de Sainte-Croix.

Responsable et rédactrice : Mme Christiane Couture
 Directeur général : M. Bertrand Fréchette
 Directrice générale adjointe : Mme France Dubuc
 Directeur des travaux publics : M. Stéphane Milot
 Directeur des loisirs : M. Gérald Plamondon
 Service de l'urbanisme : Mme Karine Baril
 Secrétaire : Mme Christiane Couture
 Secrétaire : Mme Carmen Demers

Toute reproduction est autorisée
 en citant la source. ISSN : 60299
 Dépôt légal : Bibliothèque
 nationale du Québec